Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_2182-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 17 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **12**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne

Représentée : Mme GUILLOU Catherine par procuration à Mme LE COQ Annyvonne

Absent : /

Secrétaire de séance M. ANDRE Yanick

Date d'envoi de la Convocation : 19 février 2026

DELIBERATION 2026-03-21 : AMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE PAUL LE FLEM : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION n°2026-02-11
Rapporteur : M. Yoann JUMEL

M. JUMEL rappelle que, dans le cadre de l'aménagement des cours d'école, le conseil municipal a validé par délibération n°2026-02-11 le 12 février 2026 l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 25 770.92€ HT.

Le devis ayant été réajusté afin de prendre en compte les frais de contrôle des infrastructures, il est nécessaire de valider l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités et de mettre à jour le plan de financement prévisionnel comme suit :

OPERATION	COÛT HT	SUBVENTIONS	MONTANT SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT
Dépenses installations sportives (buts de basket, buts multisports, poteaux et filets de badminton, billodrome, marquage au sol)	17 766.25 €	49,53%	8 799.62 €	8 966.63 €
Dépenses mobilier urbain	8 004.67 €	0.00%		8 004.67 €
TOTAL	**25 770.92 €**		**8 799.62 €**	**16 971.30 €**

Il est rappelé que les poteaux de badminton ont déjà été acquis en 2025, pour un montant de 2 291,33 € HT.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260226-2026_03_2182-DE

Vu la délibération n°2024-05-55 du conseil municipal en date du 13 juin 2024 sollicitant une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
Vu la demande de subvention transmise le 14 avril 2025,
Vu le courrier de la Préfecture en date du 25 novembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 9 février 2026,
Vu la délibération n°2026-02-11 du 12 février 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De valider l'offre de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 23 479.59€ HT**
- ✓ **De mettre à jour le plan de financement présenté ci-dessus**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
M. ANDRE Yanick

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX (Côtes-d'Armor)